

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

ACCORD DE PROGRAMMATION DE RESILIENCE EAU

Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Conseil Municipal

Les élus approuvent le procès-verbal de la séance du 4 août 2023.

Autorisation de signer l'accord de programmation de résilience eau

L'année 2022 a été la plus chaude jamais mesurée en France.

Sur le bassin Loire-Bretagne, des mesures de restriction de l'eau ont été mises en place, de juin à septembre, dans tous les départements. Malgré ces mesures, 36% des cours d'eau se sont asséchés en août.

Pour éviter la rupture de la distribution d'eau potable, les communes ont dû mettre en place des mesures exceptionnelles de gestion comme le transport d'eau depuis une commune voisine par camion-citerne ou le recours exceptionnel à des ressources non autorisées.

Notre commune a vu le débit de son captage diminuer considérablement.

Les communes de Saint-Haon, le Bouchet Saint-Nicolas, Alleyras, Lafarre, Saint-Paul de Tartas et la communauté travaillent ensemble en lien avec le Secrétaire Général et l'Agence de l'eau pour convenir d'un programme de travaux qui, prioritairement en interconnectant Le Bouchet avec Saint Haon, sécurisera l'alimentation en eau potable du Bouchet mais globalement mettra les communes concernées en lien pour sécuriser leurs alimentations en eau potable.

Ces actions pourront être financées, dans le cadre du 1^{er} programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne révisé pour la période 2022-2024 et feront l'objet d'un accord : l'accord de programmation de résilience portant sur la sécurisation de l'eau potable et la réduction de sa consommation sur le territoire de Cayres-Pradelles, pour la période 2023-2024.

Le conseil Municipal approuve l'accord de programmation de résilience pour la période 2023-2024 et donne délégation pour le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Autorisation de mandatement au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » - Annule et remplace la délibération N°2022-050

La collectivité est amenée à faire des dépenses exceptionnelles à l'occasion de certains événements (naissance, mariage, décès, repas ou colis des aînés, manifestation pour les enfants...).

La liste des dépenses imputées au compte « 6232 – Fêtes et cérémonies » est revue et approuvée.

Questions diverses

- Réfection sur la salle des fêtes

La commission bâtiments communaux se réunira prochainement pour étudier le projet

- Demande du comité des fêtes pour la gratuité de la salle polyvalente lors de la fête votive

Le Conseil Municipal accepte la gratuité de la salle polyvalente lors de la fête votive

- Adressage

Deux permanences seront ouvertes au public pour échanger sur le nom des rues et sur la numérotation métrique ou numérique :

- Samedi 16 septembre 2023 de 14h-17h
- Dimanche 17 septembre 2023 de 9h-12h

- Logement communal F3 – 1^{er} étage

Depuis le 1^{er} septembre 2023, un nouveau locataire s'est installé dans le logement communal F3 au-dessus de la mairie.

- Bilan sur la remise en état des chemins ruraux

- Planning des travaux de voiries communales